



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2019

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le **03 AVR. 2019**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

Le conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 février 2019.

BUDGET PRINCIPAL 2018 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil, par 21 voix pour et 6 abstentions, approuve le compte administratif 2018 du budget général de la Ville et donne quitus au Maire, Laurent LINQUETTE, pour sa gestion en 2018.

BUDGET PRINCIPAL 2018 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le conseil, par 22 voix pour et 6 abstentions, approuve le compte de gestion du budget général 2018 du Comptable Public de Cergy Collectivités.

BUDGET PRINCIPAL 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

Le conseil, par 22 voix pour et 6 abstentions, décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du budget Ville au Budget primitif 2019 comme suit :

- Inscription d'une part du résultat de fonctionnement à hauteur de 1 072 372,23 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement (recette au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ») ;
- Report du solde du résultat cumulé de la section fonctionnement 2018 pour alimenter l'autofinancement à hauteur de + 5 504 694,43 € (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2018 de + 538 069,25 € (recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté »).

Il précise que cette reprise de résultat tient compte des restes à réaliser :

- Recettes : 542 155,00 € ;
- Dépenses : 2 152 596,48 €.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE 2019 AVEC REPRISE DES RESULTATS APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil, par 22 voix pour et 6 abstentions, approuve par chapitres, la section d'investissement du budget primitif - budget général de la Ville pour l'année 2019, arrêtée en dépenses et en recettes à 15 664 457,91 euros.

Il approuve par chapitres, la section de fonctionnement du budget primitif - budget général de la Ville pour l'année 2019, arrêtée en dépenses et en recettes à 39 390 683,43 euros.

BUDGET ANNEXE DU GOLF 2018 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe « Golf » et donne quitus au Maire, Laurent LINQUETTE, pour sa gestion en 2018.

BUDGET ANNEXE DU GOLF 2018 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe « Golf » 2018 du Comptable Public de Cergy Collectivités.

BUDGET ANNEXE DU GOLF 2019 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

Le conseil, à l'unanimité, décide de reprendre et d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget du Golf en sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2018 de + 51 883,76 € : recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté » ;
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2018 de + 14 248,60 € : recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

BUDGET PRIMITIF DU GOLF 2019 AVEC REPRISE DES RESULTATS APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil, à l'unanimité, approuve par chapitres, la section d'investissement du budget primitif - budget du Golf pour l'année 2019, arrêtée en dépenses à 33 845,00 euros et en recettes à 86 186,76 euros.

Il approuve par chapitres, la section de fonctionnement du budget primitif - budget du Golf pour l'année 2018, arrêtée en dépenses à 39 303,00 euros et en recettes à 51 593,60 euros.

Il note que le budget du Golf est en sur-équilibre sans être considéré en déséquilibre, conformément aux articles L.1612-4 et 1612-7 du code général des collectivités territoriales.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2019 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition et les fixe, pour l'année 2019, de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 8,80% ;
- Taxe sur le foncier bâti : 23,80% ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,80%.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AUX SYNDICATS POUR 2019

Le conseil décide d'attribuer, pour l'année 2019, les subventions désignées ci-après :

SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92020Z - Nature 6574

ASSOCIATION	VOTE 2019
Amicale du Personnel	16 172 €

SECTEUR DIRECTION GENERALE

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92025 - Nature 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
UNION LOCALE CFE - CGC CERGY-P. & VEXIN	320 €

SECTEUR SOCIAL

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92520- Nature 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
Alcool Assistance	115 €
APED (Association de Parents d'Enfants Déficients) « l'Espoir »	200 €
A.P.U.I (Association Pour Un Urbanisme Intégré) Les Villageoises	489 €
Du Côté Des Femmes	2 872 €
Entraide Protestante de Cergy-Pontoise et environs	300 €
France ADOT 95	162 €
France Alzheimer	240 €
JALMAV	240 €
La Montagne Vivra	13 694 €
Le Planning familial 95	198 €
Les Restaurants du Cœur	985 €
Lire Vivre	200 €
Secours Catholique	2 488 €
Secours Populaire Français	923 €
UNAFAM du Val d'Oise (Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	200 €
VIE LIBRE	1 110 €

SECTEUR CULTUREL

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92311 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL	109 000 €

<i>Subvention communale</i>	109 000 €
<i>Subvention de compensation dans l'hypothèse où la CACP ne verserait pas sa subvention</i>	0 €
JAZZ AU FIL DE L'OISE	4 969 €
FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE	1 854 €

SECTEUR CULTUREL

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92313 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
THEATRE UVOL	15 215 €

SECTEUR CULTUREL

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92324 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
SHAPVOV	366 €
RGB 99.2	1 724 €

SECTEUR ANIMATION LOCALE

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92025 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
Cercle Philatélique	1 710 €
Subvention de fonctionnement	334 €
Location de salle	1 376 €
Jardins Familiaux	1 500 €
La Feuille d'Erable	334 €
La retraite en Marche	808 €
AFEV	2 000 €
Raphaëlle-Marie	3 812 €
Subvention de fonctionnement	808 €
Subventions à projets	3 004 €
Résidants de Saint-Louis	334 €
Association Locataires Saint-Ouen l'Aumône	334 €

Bourseaux Loisirs	334 €
Jeu Tu ils	334 €
Tafat SOA	334 €
Envie d'Espoir	334 €
Sauvegarde de l'enfance (Véloservice)	2 000 €
Les Anciens Elèves de l'école du centre	740 €
Source de Saint-Ouen l'Aumône	334 €
Bibidom	334 €

PAR 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Marie MAZAUDIER) :

Fonction : 92422X - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
AJC	21 750 €
Subvention de fonctionnement	4 100 €
Fêtes de quartiers Chennevières + Clos du Roi	8 000 €
Organisation sorties familiales	3 150 €
Aide à la formation BAFA Jeunes	6 500 €

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92520 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
APIREF	25 372 €
AVEC (Mission locale)	23 250 €
CESARIA- Association cap verdienne	808 €

PAR 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Marie MAZAUDIER) :

Fonction : 92520 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
CAJA	334 €

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92422A - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
OFFICE LOCAL D'ANIMATION	66 873 €

Subvention de fonctionnement	22 873 €
Carnaval	34 000€
Forum des associations	10 000 €

SECTEUR ENSEIGNEMENT

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92213 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
FCPE Lycée E.Rostand	300 €
Association MDL Lycée J.Perrin	300 €
AEOB	300 €
FSE collège M.Pagnol	300 €
DDEN	300 €
Ecole et Vie Locale	2 475 €
AIPE	300 €

SECTEUR SPORTIF

PAR 25 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Françoise LESCOET, Valérie MOTHE, Adeline GELYS) :

Fonction : 9240 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
ASSOA	415 726 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	319 726 €
<i>Dispositif club labellisés</i>	95 000 €
<i>Manifestation : Du foot à l'emploi</i>	1 000 €

A L'UNANIMITE :

Fonction : 9240 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
Club Plongée SOASUB	1 201 €
Club Sportif P.T.T. 95	1 220 €
Cyclo-club du Vexin	1 344 €
Les Cougars	52 333 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	21 333 €
<i>Dispositif club labellisés</i>	31 000 €
Assoc des Pêcheurs de Maubuisson	337 €
RCACP (Racing-club de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise)	14 088 €
S.N.O.	26 796 €

<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>11 796 €</i>
<i>Dispositif club labellisés</i>	<i>15 000 €</i>
AS SQUASH	980 €
ASGM	337 €
Boxing Club SOA	337 €
The Devils Majo Twirl	337 €

SECTEUR SPORT-SCOLAIRE

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92253 - Nature : 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
Association sportive collège du Parc	337 €
Association sportive collège M. PAGNOL	337 €
Association sportive lycée J. PERRIN	337 €
Association sportive lycée E. ROSTAND	337 €

SECTEUR AFFAIRES GENERALES

A L'UNANIMITE :

Fonction : 92025 - Nature 6574

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
Souvenir Français	800 €
Subvention de fonctionnement	800 €
Subventions à projets	€
FNACA	910 €
Comité d'Entente des Anciens Combattants	900 €
Association EDARIDAE	300 €

Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GENERAL

Le conseil, à l'unanimité, modifie l'autorisation de programme, les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP. Il note que les opérations sont inscrites à l'annexe IV B2.1 du budget général 2019.

DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil, par 25 voix pour et 3 abstentions, approuve le principe de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au bénéfice de la CACP sur le périmètre des zones d'activités du Vert Galant et des Béthunes, délimité sur le plan joint à la délibération.

Il dit que la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain peut concerner les acquisitions portant sur des tènements bâtis ou nus, visant notamment à :

- Maintenir, étendre, ou accueillir des activités économiques ;
- Réhabiliter, restructurer certains secteurs présentant un potentiel d'optimisation ;
- Préserver l'attractivité et le rayonnement des zones concernées.

Il dit que les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) relatives au périmètre concerné par la délégation continueront cependant d'être envoyées à la commune qui se chargera de les transmettre à l'EPCI.

Il dit que cette délégation sera révocable à tout moment sur simple délibération du conseil municipal.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE L'OFFICE DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LIESSE 1

Le conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé relatif à l'extension du groupe scolaire de Liesse I.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PREVERT ET DE L'OFFICE DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE MATISSE PAR LA MISE EN PLACE DE MODULAIRES - CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CACP ET DU DEPARTEMENT A LA COMMUNE

Le conseil, à l'unanimité, approuve les plans de financement pour les travaux d'extension du groupe scolaire Prévert et de l'office de restauration du Groupe scolaire Matisse. Il autorise le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour l'octroi de fonds de concours pour ces derniers ainsi que le Département pour l'octroi d'une subvention.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec la CACP et le département.

CONVENTIONS AVEC ORANGE DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LES RUES RHIN DANUBE, SAINTE-AGNES, PARIS ET CHAUSSEE DE MAUBUISSON

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer, avec Orange, la convention et les actes relatifs à l'enfouissement des réseaux de téléphonie dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie des rues Rhin Danube, Sainte-Agnès, Paris et chaussée de Maubuisson.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 3 000 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS

Le conseil, à l'unanimité, autorise au 1^{er} avril 2019, les transformations de postes suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	
Coordinateur gestion comptable, financière et marchés publics au service enfance <i>Délibération du 11 octobre 2018</i>	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Il modifie au 1^{er} avril 2019, les précédentes délibérations en précisant l'emploi, le grade et la mention de pouvoir recourir à un contractuel comme suit :

EMPLOI/SERVICE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Agent état civil – accueil polyvalent au service des affaires générales	Adjoint administratif	Temps complet
Agent chargé de l'accueil au service des affaires générales <i>(poste d'emploi d'avenir transformé en poste permanent)</i>	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent état civil en charge des élections au service des affaires générales	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Compte tenu de la réorganisation du service de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'habitat suite à un départ en retraite, il y a lieu de supprimer le poste de directeur de projet à compter du 1^{er} avril 2019. En lien avec le reclassement professionnel, il convient de supprimer au 1^{er} avril 2019, un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Il crée au 1^{er} avril 2019, le poste suivant :

EMPLOI/SERVICE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Animateur en centres de loisirs	Adjoint d'animation	Temps complet

Il dit que le tableau des emplois permanents annexé à la délibération prend en compte les modifications à compter du 1^{er} avril 2019.

APPROBATION DES NOUVEAUX MONTANTS DES REVENUS PLANCHER ET PLAFOND POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN CRECHES MUNICIPALES, POUR LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019.

Le conseil, à l'unanimité, dit que les montants plancher et plafond appliqués au calcul des participations familiales en crèches municipales sont à compter du 1^{er} janvier 2019, fixés comme suit :

- Montant plancher : 687,30 euros mensuels ;
- Montant plafond : 4 874,62 euros mensuels ;

Il autorise le Maire à les annexer aux contrats conclus avec les familles des crèches municipales pour l'année 2019.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-OUEN L'AUMONE ET L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) « LA MAISON DU PARC »

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat entre la commune, le C.C.A.S et La Maison du Parc et autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2021 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION, LA REUSSITE ET L'EPANOUISSEMENT DES FAMILLES ET DES ADULTES MIGRANTS (APIREF)

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2021 à conclure avec l'association APIREF et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2021 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ACTION JEUNESSE ET CULTURE (AJC)

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2021 à conclure avec l'association Action Jeunesse et Culture et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE, DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION « VELOSERVICES » POUR LA PROMOTION DU VELO SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat pour l'année 2019 à conclure avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise et autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS (APED) L'ESPOIR

Le conseil, à l'unanimité, accorde une subvention de fonctionnement de 400 euros à l'APED l'Espoir.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR L'APPEL A PROJETS « ARTS PLASTIQUES »

Le conseil, à l'unanimité, approuve le programme de la 19^{ème} édition d'« Art Actuel en Val d'Oise » et autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention de 1 000 euros auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise

Prochain conseil municipal : le 23 mai à 20h30 à l'Hôtel de Ville.

Le Maire,

Laurent LINQUETTE

